Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 077-200094209-20230317-DELIBCG2022860-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Seine & Marne
Arrondissement de Fontainebleau

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU BOCAGE

Lorrez le Bocage-Préaux – Blennes – Diant - Chevry en Sereine – Villemaréchal – Vaux sur Lunain – Villebéon - Paley

23 rue de la tour – 77710 LORREZ LE BOCAGE – Tél 01.64.24.10.53 - interco.lorrez@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 MARS 2023

Date de la convocation : 08/03/2023
Membres en exercice : 16 - Membres présents : 12 – Membres votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi dix-sept mars à 9h30, les délégués du syndicat intercommunal d'assainissement et d'adduction d'eau potable du bocage, légalement convoqués, se sont réunis en la salle de Chevry en Sereine sous la présidence de M. Didier FOURDRAIN, Président du SIAAEP DU BOCAGE.

Etaient présents :

CCPM - CHEVRY EN SEREINE :	M. Claude D'ESTAMPES- M. Didier FOURDRAIN
CCPM - DIANT :	Mme Isocline GARREAU
LORREZ LE BOCAGE-PREAUX :	M. Claudy GALLOIS – M. Michel DENISOT
VILLEMARECHAL :	M. Jean-Pierre GASCUEL – M. Laurence KLEIN- Mme Marie-Odile ROUBENNE
VILLEBEON :	M. Francie PLE – M. Didier MARCOIN
PALEY :	M. Michel COCHIN
VAUX SUR LUNAIN	M. Arnaud GRONFIER

Etaient absents excusés :

CCPM - BLENNES	M. Laurent YONNET
CCPM :	M. Daniel VILLETTE

Etaient absents :

VAUX SUR LUNAIN :	M. Michel GRAO
CCPM - BLENNES	M. Jean-François ROBERT
PALEY	M. Daniel GILLON

Assistaient également :
Mrs Gary BEUGNET et Fabrice VEILLARD de la SAUR

OBJET : COMPTE DE GESTION - exercice 2022

Après avoir entendu les chiffres prévus au budget prévisionnel de l'exercice 2022
Après avoir vérifié que le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public est conforme au compte administratif dressé par le Président du SIAAEP pour le même exercice,
Après en avoir délibéré, le comité syndical **à l'unanimité**
APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le receveur syndical qui fait apparaître un résultat de clôture de 1 345 008.70€. (un million trois cent quarante-cinq mille huit euros et soixante-dix centimes)
CONSTATE que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif dressé par le Président du SIAAEP pour le même exercice et qu'ils n'appellent aucune observation
AUTORISE le président à signer le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022

Pour extrait conforme
Le Président

SYNDICAT INTERCOMMUNAL S.I.A.A.E.P. du Bocage 77710

Didier FOURDRAIN

Acte rendu exécutoire
Après affichage et dépôt en sous-préfecture le
fait à Lorrez le Bocage, le
le Président